

REPUBLIQUE DU NIGER

Région de

Département de

Commune de

Commission foncière de.....

Registre de détention coutumière

Références de l'acte			Propriétaire		Caractéristiques du terrain			Acte précédent sur la ressource	Changement de propriétaire		Cession d'un droit d'usage		Etablissement d'un titre de propriété
N°d'enregistrement	Date	Témoins de la transaction	Noms, prénoms	Date et lieu de naissance	Type de ressource*	Localisation	Propriétaires limitrophes	Référence de l'acte	Référence de l'acte	Nom du nouveau propriétaire	Référence de l'acte	Nom du titulaire d'un droit d'usage	Référence de l'acte
01/2013/ Cofob/ DC													
02/2013/ Cofob/ DC													

*Type de ressource : par exemple champ, jardin, autre (à préciser)...

NB : Lors de la délivrance de l'acte, le registre doit être rempli jusqu'à la double barre, les colonnes au-delà correspondent aux mutations ultérieures sur la ressource.

Les références de l'acte doivent être les mêmes sur l'attestation de détention coutumière et dans le registre de détention coutumière. Elles doivent permettre de préciser de quel type d'acte il s'agit. Ainsi DC signifie : détention coutumière.

S'il existait déjà un acte sur la ressource, il est nécessaire de le préciser dans la colonne « acte précédent sur la ressource » et de mettre à jour le registre au niveau de l'enregistrement de cet acte, en précisant dans la colonne « changement de propriétaire » les références de l'acte qui vient d'être établi.